

Horaires	Jours	Activités	Niveaux	Coût sem. en CHF (5 mois)	Total annuel en CHF
De 15h30 à 17h00	Lundi	Créations manuelles au fil des saisons	Moyens/Grands	435,00	870,00
		Français - renforcement langue orale	Tous les niveaux	435,00	870,00
		Découvrons la Nature	Moyens/Grands	435,00	870,00
De 15h30 à 17h00	Mardi	Danse	Moyens/Grands	435,00	870,00
		Anglais	Moyens/Grands	435,00	870,00
De 13h30 à 18h30	Mercredi	Accueil ludique et créatif	Tous les niveaux	820,00	1 640,00
De 13h00 à 16h00*		Natation *	Moyens/Grands	925,00	1 850,00
De 15h30 à 17h00	Jeudi	Allemand	Moyens/Grands	435,00	870,00
		Art du Cirque	Moyens/Grands	435,00	870,00
De 15h30 à 17h00	Vendredi	Textile	Tous les niveaux	435,00	870,00
		Yoga, relaxation en allemand (45 minutes de yoga et 45 minutes de garderie)	Tous les niveaux	395,00	790,00
De 15h30 à 17h00	Lu - Ma - Je	Accueil du soir - 1x / sem.	Tous les niveaux	340,00	680,00
		Accueil du soir - 2x / sem.		680,00	1 360,00
		Accueil du soir - 3x / sem.		1 020,00	2 040,00
De 17h00 à 18h30	Lu - Ma - Je - Ve	Accueil du soir - 1x / sem.	Tous les niveaux	340,00	680,00
		Accueil du soir - 2x / sem.		680,00	1 360,00
		Accueil du soir - 3x / sem.		1 020,00	2 040,00
		Accueil du soir - 4x / sem.		1 360,00	2 720,00

* Les enfants inscrits au cours de natation pourront revenir à la maternelle après le cours jusqu'à 18h30 (service inclus dans le tarif)

En fonction des effectifs ou de la disponibilité des salles, les activités périscolaires peuvent être soumises à des changements de jours et d'horaires ou être annulées jusqu'à fin septembre.

Tarifs occasionnels (payable de suite en espèces au secrétariat)

De 15h30 à 17h00	Lu - Ma - Je - Ve	Accueil du soir	Tous les niveaux		26,00
De 17h00 à 18h30	Lu - Ma - Je - Ve	Accueil du soir	Tous les niveaux		26,00
De 13h30 à 18h30	Mercredi	Accueil ludique et créatif	Tous les niveaux		62,00

Facturation et modalité de paiement

Le montant annuel sera facturé semestriellement avec la cantine.

Une première facture de 50 % vous parviendra début octobre pour **paiement fin octobre 2026**.

Une deuxième facture de 50 % vous parviendra début février pour **paiement fin février 2027**.

Pour les élèves externes, une seule facture couvrant le 100% des frais annuels sera envoyée début octobre 2026 pour **paiement fin octobre 2026**.

Arrivée d'un enfant en cours d'année

En cas d'arrivée en cours d'année, les activités périscolaires seront calculées au prorata des mois de présence.

Pour une arrivée en cours de mois, le mois complet sera dû.

Absences

En cas d'absence pour maladie, accident ou convenance personnelle, l'Ecole doit être prévenue rapidement. Si l'enfant est malade, la nature de la maladie doit être précisée et l'enfant ne sera réadmis qu'après son rétablissement, selon les directives du service de santé du canton de Bâle-Ville (www.gesundheit.bs.ch).

Aucune réduction du forfait ne sera accordée, ni aucun échange de jour ou d'activité ne sera possible.

Frais pour retards

Une majoration de CHF 10.00 par tranche de 10 minutes sera facturée aux parents qui viendront rechercher leur(s) enfant(s) en retard en fin de journée.

Frais de rappel

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 2^e rappel **par facture**

CHF 100.00 de frais administratifs seront facturés en plus dès le 3^e rappel **par facture**

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 3^e rappel **pour l'année scolaire concernée**

CHF 100.00 de frais administratifs seront facturés dès le 4^e rappel **pour l'année scolaire concernée**

L'Ecole se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux en cas de retard important dans le paiement des factures.

Départ d'un enfant en cours d'année

En cas de départ au cours de l'année scolaire, les activités périscolaires seront facturées selon le pourcentage suivant du tarif annuel :

- 1ère période : 20% entre le 1^{er} jour de l'année scolaire et les vacances de la Toussaint
- 2ème période : 40% entre le retour des vacances de la Toussaint et les vacances de Noël
- 3ème période : 60% entre le retour des vacances de Noël et les vacances d'Hiver
- 4ème période : 80% entre le retour des vacances d'Hiver et les vacances de Printemps
- 5ème période : 100% dès le retour des vacances de Printemps

Un préavis de 2 mois pour la fin d'une période devra être notifié par écrit par les parents.

En cas de non-respect de cette clause, une pénalité de 20% du tarif annuel sera facturée.

Remarques

Les activités souhaitées seront définies en début d'année scolaire et valables pour toute la période. Aucune désinscription ni aucun échange de jour ou d'activité ne sera possible en cours d'année. En revanche, une activité supplémentaire pourra être choisie, à condition qu'il y ait encore des places disponibles dans le groupe souhaité.